

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 240**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 240 relatif à l'entretien des installations septiques pour les systèmes
de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement
ultraviolet

Adoption par le conseil : 16 octobre 2012

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité
situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 octobre 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier